

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Etaient présents : MM les conseillers Municipaux : CONRAUX Jean, DROUVILLE Marc CREUZEL Christophe, DELHOMENIE Alexandre, FRANCIN Pierre-Yves, LAPOINTE Denis, PARIS Christelle, REIGNIER Benoît, THIRIET Cyril formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : FRANCIN Pierre-Yves

Etaient absents excusés : LIEBER Olivier, LOVO Philippe

Procuration : LIEBER Olivier à DROUVILLE Marc, LOVO Philippe à PARIS Christelle

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis LAPOINTE, Maire.

Madame Christelle PARIS a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative transfert de crédits
- Délibération dénomination de voie : chemin des Vignes
- Avenant baux ruraux
- Point travaux
- Entretien par les propriétaires des végétaux débordant sur le domaine public
- Permis de louer des bailleurs de la commune
- Remboursement de l'avance de trésorerie du budget cimetière
- Questions diverses

DM 1 : Transfert de crédits :

Le Maire explique que les travaux d'isolation prévus dans l'appartement communal doivent être imputés en investissement.

Les crédits n'étant pas prévus en investissement, il est nécessaire de procéder au transfert de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	11 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	11 000,00
	11 000,00		11 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	11 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-11 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	11000,00	Total Recettes	11000,00

Voté : à l'unanimité

2025-10 Dénomination voie : Chemin des Vignes

Dispositif Actes : 3.5.2. Autres actes de gestion du domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

M. le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal, propose de donner une dénomination officielle au Chemin des Vignes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

La voie de la commune ci-après désignée par le numéro 1 sous lequel elle figure au plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante : Chemin des Vignes

Voté : à l'unanimité

2025-11 Avenant baux ruraux

Dispositif Actes : 3.3 Domaine et patrimoine .Locations

Le Maire indique que les baux de location des terrains communaux ci-dessous, signés en 2016, arrivent à échéance le 30 octobre 2025 :

- SCEA de l'Enclos
- GAEC du Pain du Sucre
- GAEC Saint Géran

Il propose de reconduire les baux pour une durée de 9 ans en conservant les conditions actuelles des baux de location qui prévoient des revalorisations annuelles du montant de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants de reconduction des baux de location des terrains communaux pour une durée de 9 ans

Voté : à l'unanimité

2025-12 Entretien par les propriétaires des végétaux débordant sur le domaine public

Dispositif Actes : 3.5.2. Autres actes de gestion du domaine public

Le Maire expose que des propriétaires de la commune laissent déborder des végétaux de leur propriété sur les voies communales.

Il précise que des courriers leur ont été remis pour leur demander de procéder aux tailles et élagages nécessaires.

Le Maire propose :

- De faire réaliser les travaux d'entretien si les propriétaires ne le font pas dans le délai imparti
- De facturer la prestation aux propriétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Maire de facturer si nécessaire les prestations d'entretien.

Voté à l'unanimité

2025-13 AVANCE DE TRESORERIE BUDGET CIMETIERE

Dispositif Actes : Finances Locales –7.1

Vu la délibération 2024-19 du 8 novembre 2024 autorisant la commune à faire une avance de trésorerie au budget cimetière,

Le Maire expose qu'il ne sera pas possible de rembourser la totalité de l'avance au 31 décembre 2025 compte tenu d'une trésorerie insuffisante, étant donné que la totalité des caveaux n'a pas été vendue.

Le Maire propose de faire le remboursement de l'avance de trésorerie lorsque l'ensemble des caveaux sera vendu, et de procéder à un remboursement partiel si nécessaire, en fonction des ventes de caveau effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Maire de report de remboursement de l'avance de trésorerie

Voté : à l'unanimité

Questions diverses :

- Autorisation de mise en location d'un logement

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

	Objet	Classification	Nomenclature
DM 1	Transfert de crédits	Finances Locales	7.1
2025-10	Dénomination voie : Chemin des Vignes	Autres actes de gestion du domaine public	3.5.2
2025-11	Avenant baux ruraux	Domaine patrimoine- et Locations	3.3
2025-12	Entretien par les propriétaires des végétaux débordant sur le domaine public	Autres actes de gestion du domaine public	3.5.2
2025-13	Avance de trésorerie budget cimetière	Finances Locales	7.1

SIGNATURES

Le Maire

Le secrétaire